



VARENNES

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 706-14 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 706 afin d'agrandir le périmètre du secteur assujéti par le Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Varennes afin d'inclure le terrain portant le numéro 6 006 802 du Cadastre officiel du Québec et modifier le programme d'acquisition d'immeubles

Règlement 848-3 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial »

AVIS PUBLIC est donné que les règlements ci-dessus mentionnés ont été adoptés lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 11 janvier 2021.

Ces règlements sont entrés en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 21 janvier 2021.

Donné à Varennes, ce 26 janvier 2021.

Le directeur des Services juridiques et greffier,

Me Marc Giard, OMA